



Le contexte global

Superficie: 93 030 km²

Population: 10,1 M (urbaine: 6,4 / rurale: 3,7)

PIB/hab 2007: 8191 USD

Régime: Démocratie parlementaire

Le pouvoir exécutif est détenu par le président de la République, élu pour cinq ans par le Parlement. Il nomme le Premier ministre, chargé de former son gouvernement.

Le pouvoir législatif appartient au Parlement dont les 386 membres sont élus au suffrage universel pour quatre ans. Parmi eux, 176 sont élus directement dans les 176 circonscriptions, 152 le sont à la proportionnelle sur des listes présentées par les partis dans les comitats et 58 sont élus indirectement à partir de listes, en fonction des scrutins précédents.

Divisions administratives: 19 régions urbaines et 1 capitale : Budapest
Elle est la plus grande ville du pays (1 739 569 habitants en 2002) et sa capitale politique, économique et culturelle. Les autres grandes villes sont Debrecen (206 564 habitants), centre commercial d'une grande région agricole à l'est du pays ; Miskolc (182 408 habitants), siège des industries métallurgiques au nord-est ; Szeged (163 699 habitants), centre de distribution des produits agricoles de la Grande Plaine hongroise mais aussi haut lieu des industries chimiques et des textiles synthétiques au sud-est ; Pécs (159 794 habitants), centre d'industries légères au sud du pays.

I La ressource:

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	589	867
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an)	104	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	10433	3439
Consommation totale (km ³ /an)	7,64	39,96
Agriculture (%)	18	10
Domestique (%)	12	16
Industrie (incluant la production énergétique) (%)	70	74

La Hongrie bénéficie d'une relative abondance en eau et particulièrement en eau de surface. Le pays est en effet caractérisé par une situation de bassin qui lui assure un débit annuel de 120 milliards de m³/an et un débit annuel moyen par personne parmi les plus élevés du monde.

Selon l'ANTSZ (autorité d'hygiène publique), la qualité de l'eau du Danube au niveau de Budapest est restée quasiment inchangée depuis une dizaine d'années avec une concentration en bactéries la rendant impropre à la baignade. Dans ces conditions, les principales menaces sont les inondations et les pollutions transfrontalières.

La Hongrie se trouve dans le bassin du Danube où se jettent directement ou indirectement tous les cours d'eau descendant des montagnes environnantes. 96% des réserves d'eau de surface proviennent de l'extérieur du pays, dont 90% par le Danube et la Tisza.

L'autre rivière importante est la Tisza dont le tronçon hongrois est de 598 km. La Hongrie compte quelque 1200 lacs, naturels et artificiels confondus. Le plus connu et le plus important est le lac Balaton qui s'étend au coeur de la Transdanubie. On trouve également le lac de Velence, (26 km²) qui se situe également en Transdanubie. Et le lac Fertő (lac de Neusiedl), près de la frontière Ouest. Par ailleurs, la Hongrie est un pays très riche en eaux thermales.

◆ Les inondations

La position géographique de la Hongrie, au creux d'un bassin enserré de montagnes et avec une abondance en eaux de surface, rend le pays sujet à d'importantes fluctuations du niveau des eaux, avec parfois des sécheresses, mais surtout des inondations régulières et même la formation de lacs temporaires. Entre 25% et 30% du territoire, 33% des terres arables, 32% des chemins de fer et 30% du PIB, sont ainsi sous la menace d'une inondation. La valeur des propriétés menacées est estimée à plus de 5 000 milliards de forints (20 Mds €). Si l'on en croit les statistiques, les régions inondables subissent une inondation mineure en moyenne tous les 2 ou 3 ans, et une inondation exceptionnelle tous les 10 ou 12 ans. La protection contre ces inondations est assurée par 4 181 km de digues et autres protections, dont 2 951 pour la seule rivière Tisza.

◆ La pollution transfrontalière

L'exemple le plus frappant de pollution transfrontalière concerne la pollution de la Tisza par du cyanure et des métaux lourds en provenance de Roumanie, ayant entraîné, par deux fois, des dommages écologiques et économiques considérables. L'une des priorités de la Hongrie vise donc à renforcer ses capacités d'action dans ce domaine, particulièrement dans l'Est du pays où les inondations menacent des régions par ailleurs en retard de développement.

La pollution des eaux de surface, qu'elle soit d'origine locale ou transfrontalière, peut avoir des conséquences sensibles sur l'écosystème et sur les nappes phréatiques. Ces dernières assurent 90% de l'approvisionnement en eau potable, mais constituent des réserves importantes qui ne peuvent se renouveler naturellement une fois polluées. Il faut alors recourir à des traitements coûteux pour éviter une pollution permanente. 66% des eaux souterraines se situent dans un environnement géologique vulnérable à la pollution des eaux de surface.

En 1997, un programme de protection de l'eau potable a été lancé: il consiste à surveiller les réserves d'eau potable dans les zones géologiques vulnérables afin d'en établir une typologie. Ce travail servira de base à une future cartographie des zones bénéficiant d'une plus ou moins grande protection. Depuis 1996, il existe également un programme de réhabilitation des anciens sites militaires, industriels et miniers, visant à assainir sols, sous-sols et eaux souterraines sur des sites ayant été contaminés au cours du siècle dernier. Il y aurait ainsi entre 30 000 et 40 000 sites et sources de pollution concernés par ce programme qui identifie les polluants et propose des solutions pour les éliminer et pour éviter de nouvelles pollutions.

Enfin, la biosphère aquatique a vu son étendue décroître au fil des aménagements de protection contre les inondations. Outre cette réduction liée à la construction de digues et d'autres constructions, la qualité de la biosphère aquatique s'est également dégradée du fait de l'assèchement de certaines zones et de l'eutrophisation.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs de l'eau

Au niveau national, le **ministère de l'Environnement et de l'Eau** (Környezetvédelmi és vízügyi miniszter) a en charge l'administration de l'eau (y compris le contrôle de sa qualité). Il dispose pour en assurer la coordination d'une **Autorité Nationale de l'Eau** (OVF - Országos Környezetvédelmi, Természetvédelmi és Vízügyi Főigazgatóság) qui exerce son contrôle sur 12 Autorités régionales de l'Eau, organisées par bassins et en charge de la gestion des cours d'eau.

Le **ministère de l'Intérieur** exerce un pouvoir de tutelle sur les communes et joue un rôle prépondérant dans le financement des projets. Ce rôle n'affecte pas seulement le secteur de l'eau, mais aussi celui de la gestion des déchets.

Le **ministère de l'Agriculture et du Développement Régional** a en charge la gestion des eaux utilisées à des fins agricoles.

Le **ministère de la Santé** définit les priorités de santé publique.

Bien que l'Etat coordonne les politiques sur l'environnement, la loi de 1995 sur la gestion de l'eau accorde aux **collectivités locales** un rôle de décision et d'initiative important en ce qui concerne l'extension du réseau de canalisation et le traitement des eaux usées.

Les **communes** sont juridiquement responsables de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien du réseau public de distribution et d'assainissement, mais elles peuvent faire effectuer ces tâches par des entreprises privées en leur accordant des concessions. En effet, le budget limité des petites municipalités ne leur permet pas toujours de réaliser elles mêmes les investissements nécessaires pour développer les infrastructures nécessaires pour l'eau potable.

La réglementation hongroise prévoit ainsi que la distribution de l'eau peut être effectuée par:

- une société filiale à 100% de la municipalité,
- une société mixte dans laquelle la municipalité conserve la majorité,
- une entreprise privée, dans le cadre d'une concession.

La distribution des eaux était autrefois (époque socialiste) assurée par 33 sociétés publiques, dont 28 locales, rattachées aux anciens Conseils Départementaux. Aujourd'hui, le nombre des entreprises actives dans le domaine de la distribution est supérieur à 300.

Cinq compagnies d'eau régionales assurent une partie de la distribution de l'eau à l'échelle régionale, alors que des sociétés telles que SUEZ (Pécs et Kaposvar) et VEOLIA Environnement (Szeged) interviennent dans la gestion de l'eau des municipalités. A Budapest, SUEZ-ONDEO gère la compagnie de distribution d'eau potable (FVM) en association avec l'allemand RWE, et VEOLIA gère celle des eaux usées (FCM).

II.2 Cadre réglementaire

La **loi LVII/1995** sur la gestion de l'eau définit les règles générales de protection des eaux en Hongrie, ainsi que les responsabilités respectives de l'Etat, des collectivités locales, des communes et des Directions Régionales de l'Eau.

Cette loi a été modifiée par la **loi CXXIX/2000** sur la protection de l'environnement, puis par la **loi LV/2001** introduisant la reprise de l'acquis juridique communautaire.

Un programme national de mise en oeuvre de l'acquis communautaire pour la qualité de l'eau a été défini en juin 2001. En 2001 et 2002, la législation a été alignée sur les dispositions communautaires concernant la pollution en milieu aquatique.

Deux nouvelles stations de contrôle de la qualité des eaux de surface (sur la Drava et le Danube) sont venues s'ajouter aux trois stations existantes et le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines a été étendu.

Les normes européennes fixées par la directive européenne 80/778/EEC sont respectées en ce qui concerne l'eau potable.

En revanche, les exigences de la nouvelle directive cadre 98/83/EC relative à l'arsenic ne sont pas encore satisfaites. La présence de nitrates dans les eaux souterraines reste également un problème.

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La réglementation des cours d'eau

Par sa position de nouvel état européen, conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, la réglementation distingue les catégories suivantes :

- Rivière ;
- Lac ;
- Eaux côtières ;
- Masse d'eau fortement modifiée ;
- Masse d'eau artificielle.

II.3.2 La planification

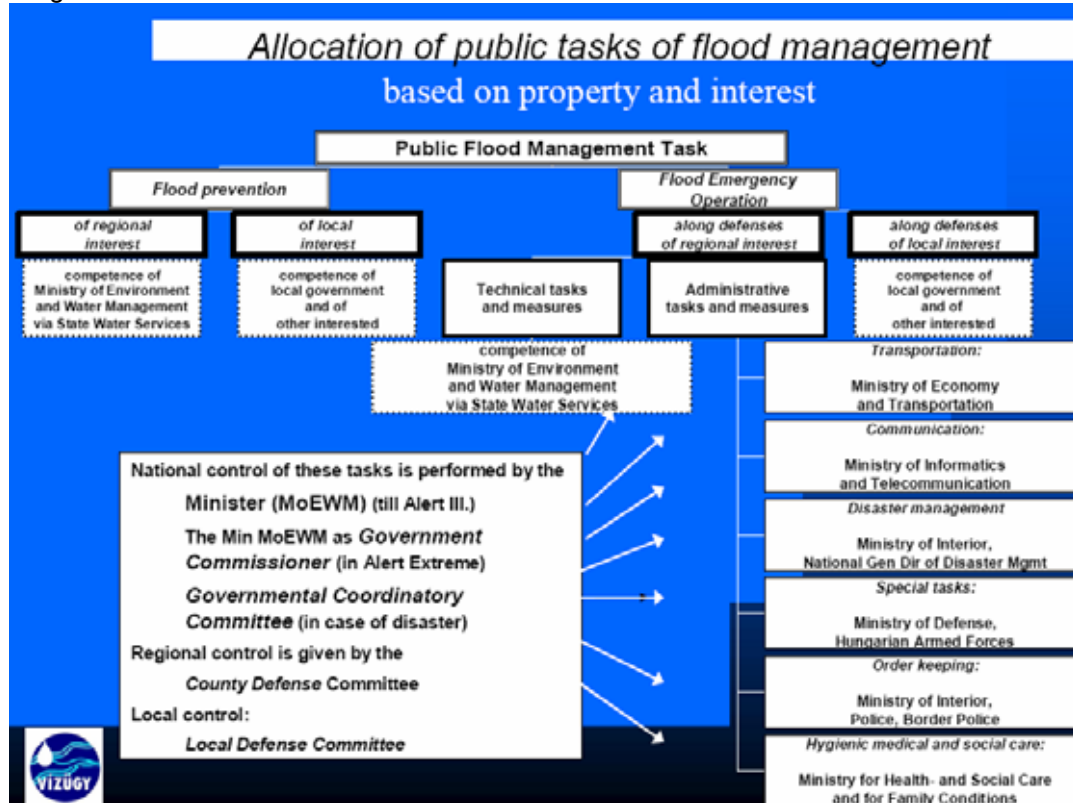
Le pays étant nouvel état européen, les outils de mise en place de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ont été développés : état des lieux, programme de mesures, monitoring ou encore consultation du public.

II.3.3 Les conventions internationales

La Hongrie est par ailleurs signataire de toutes les conventions internationales sur la protection des eaux et, à ce sujet, elle a conclu des accords bilatéraux avec chacun des sept Etats de son voisinage. Le pays fait notamment parti de la commission pour la protection du Danube dont il est tributaire. Le pays a ratifié la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides en 1979 (26 sites inscrits) ou encore la convention de l'ONU contre la désertification en 1999.

II.3.4 La protection contre les inondations

La gestion des inondations est du ressort de l'Etat et des collectivités locales.



Acteurs de la lutte contre les inondations Source : VITUKI 2006

II.3.5 Le financement de la politique de l'eau

L'adoption par la Hongrie de la directive communautaire 91/271/EEC sur le traitement des eaux usées municipales, oblige, à terme, toutes les municipalités de plus de 2.000 habitants à posséder une installation de traitement des eaux usées. La Hongrie a néanmoins négocié, dans le cadre de son adhésion, une période de transition (jusqu'en 2015) pour se conformer à cette réglementation.

Une des solutions pour faciliter cette mise aux normes et le programme d'investissements qu'elle implique, tient au développement des partenariats publics privés (PPP), encore insuffisamment développés. Mais plusieurs freins limitent encore une plus grande implication du secteur privé dans ce domaine :

- la crainte persistante, chez de nombreux élus ou gestionnaires, de confier la gestion d'un service public à des intervenants privés;
- l'insuffisante capacité administrative et l'absence de "culture de projet", permettant une meilleure approche des schémas administratifs et juridiques, ou l'obtention de financements nationaux ou communautaires.

Un marché considérable mais très concurrentiel, notamment du fait des entreprises allemandes, s'ouvre donc, qu'il s'agisse de prestations lourdes (construction de stations d'épuration, de réseaux de distribution et d'assainissement, de stations de pompage, etc.) ou d'équipements (canalisations, compteurs, robinetterie, agitateurs, appareils de contrôle et de détection, produits de flocage, etc.).

III Les services de l'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

Situation de l'AEP

Le réseau d'approvisionnement en eau en Hongrie couvre 98% de la population (92% des appartements) contre 75% seulement en 1980.

Cependant, la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante. Pour 42% de la population, l'eau potable ne répond pas aux critères de qualité définis par la directive européenne 98/93 et par le décret hongrois de 2001. Et 27,4% de la population reçoit une eau contenant des éléments chimiques comme l'arsenic et les nitrates, susceptibles d'avoir un impact direct sur la santé.

L'intensité des usages de l'eau (prélèvements en pourcentage des ressources disponibles) en Hongrie est tombée à 5%, taux nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE.

Les eaux de surface assurent 98% des besoins de l'industrie, tandis que les eaux souterraines alimentent à 95% les besoins en eau potable des ménages.

Le réseau est long de 83 000 kilomètres et dessert 98% du territoire.

L'objectif du gouvernement est néanmoins d'étendre le réseau à tout le territoire hongrois. Les écarts entre les régions sont importants : la partie occidentale de la Transdanubie est la mieux équipée, alors que la Hongrie du Nord est en retard.

De fait, l'état d'entretien et de rénovation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable reste souvent lié au degré de développement économique des régions.

Situation de l'assainissement

C'est le secteur où les besoins sont les plus importants :

- Seuls 51,4% des ménages, soit 2 millions de personnes à Budapest et dans quelques grandes villes, sont connectés au réseau des égouts en 2001 (source: gouvernement hongrois), malgré un important effort d'extension du réseau depuis 1993 (la longueur du réseau atteint 35 000 km).

- Paradoxalement, les capacités des stations d'épuration ne sont utilisées qu'à 50-60% en raison de la baisse globale de la consommation et de l'insuffisance du réseau de collecte des eaux usées. Fin 2000, la proportion d'eaux usées collectées qui ont été traitées par voie biologique a atteint 62%. 30% de ces eaux (soit 20% du total) ont en outre subi un traitement additionnel. La quantité totale de l'eau en Hongrie ayant besoin d'un traitement est de 800 millions de m³, et 40% sont actuellement rejetés sans traitement.

III.2 Organisation et gestion des services

La distribution de l'eau est assurée par 350 compagnies publiques et une dizaine de compagnies privées.

III.3 Prix et coût de l'eau

Prix de l'eau (Euro/m ³)		
<i>Eau</i>	<i>0,40</i>	<i>0,61</i>
<i>Assainissement</i>	<i>0,32</i>	<i>0,55</i>
Date des données	1999	2004
Source:	<i>Société publique de l'eau</i>	<i>Société publique de l'eau</i>

Contacts

Ministère de l'Environnement et de l'Eau (környezetvédelmi és vízügyi miniszter)

H-1011 Budapest, Fő utca 44-50

Tél : (36) 1 457 3300 - Fax : (36) 1 201 2846

Courriel: info@mail.ktm.hu

Web: www.ktm.hu

Autorité Nationale de l'Eau (OVF - Országos Környezetvédelmi, Természetvédelmi és Vízügyi Főigazgatóság)

1012 Budapest, Márvány u. 1/c. 1410 Budapest, Pf. 213

Tel.: 1/225-4400 Fax: 1/201-2482

Courriel: ovfoig@mail.mata.v.hu

Web: <http://www.ovf.hu/>

Inspection Nationale pour la Protection de l'Environnement et de la Nature (Környezet- és Természetvédelmi Főfelügyelőség)

H-1011 Budapest, Fő utca 44-50

Tél : (36) 1 457 3540 - Fax : (36) 1 201 4282

Ministère de l'Agriculture et du Développement Régional (Földművelésügyi és Vidékfejlesztési Minisztérium)

Web: <http://www.fvm.hu/>

Ministère de l'Intérieur (Belügyminisztérium)

Budapest, V. kerület József Attila utca 2-4. Levélcím:

1903 Budapest, Pf.: 314

Telefon: 06-1-4411-000

Courriel: informacio@bm.gov.hu

Web: <http://www.b-m.hu/>

Association des Prestataires de services et de produits environnementaux

(Környezetvédelmi Szolgáltatók és Gyártók Szövetsége)

H-1133 Budapest, Hegedüs Gyula utca 68

Tél/Fax : (36) 1 350 72 71, 350 72 74 - e-mail : enviserv@dbassoc.hu

Web: <http://www.kszgysz.hu>

Bibliographie et sources d'information

Poste d'Expansion Economique de Budapest: La gestion de l'eau en Hongrie, Septembre 2000

BIPE - MEIF, Données de structure, janvier 2003

Mission Economique de Varsovie: Reprise de l'acquis en matière environnementale : des progrès inégalement répartis entre les PECO, janvier 2003

Ministère français des affaires étrangères

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/hongrie_222/index.html

ISTED Autorités locales du Monde

<http://www.almwla.org/>

Missions économiques

www.missioneco.org

AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/aql/aglw/aquastat/countries/index.stm>

Encyclopédie libre Wikipedia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Hongrie>